



SERVICE DE L'URBANISME

Demande de permis de construire

Les demandes de permis de construire sont établies en 5 exemplaires et adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal ou déposées contre un récépissé de dépôt au service de l'urbanisme

1 – Cadre réservé à l'administration

La présente demande a été reçue au service de l'urbanisme le : / __ / __ / __ /

Cachet du service de l'urbanisme et signature du receveur :

2 – Identité du ou des demandeurs (le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation)

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire. Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation.

Vous êtes un (ou des) particulier(s)

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

3 – Coordonnées du demandeur

Adresse géographique : _____

Adresse postale : _____ Téléphone : / __ / __ / __ / __ /

Commune : _____ / __ / __ / __ / __ /

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

_____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 – Identité et coordonnées du mandataire

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____ Téléphone : / __ / __ / __ / __ /

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

_____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

5 – Etablissement des plans

Avez-vous eu recours à un architecte ou à un(e) organisme/personnalité apte ? Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer sa signature.

Dénomination : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____ Téléphone : / __ / __ / __ / __ /

Adresse électronique : _____ @ _____

Signature de l'architecte ou organisme/ personnalité apte :

6 – Localisation du terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

COMMUNE : _____ Commune associée _____

Quartier ou Rue : _____ P.K : _____

Références cadastrales de la ou des parcelles (section et n°) : _____

Nom de la terre ou du lotissement : _____

Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) : _____

7 – Nature et destination des travaux envisagés

Nature :

- Construction neuve
- Travaux sur une construction existante :
 - Extension ayant pour effet de créer une surface supérieure à 20m²
 - Surélévation
 - Modification de façade
- Modification de destination avec ou sans travaux
- Annexe
- Terrassement
- Lotissement
- Autre

Destination :

- Habitation personnelle
- Logement à louer
- Logement à vendre
- Commerce
- Industrie
- Administration publique
- Agriculture
- Tourisme
- Autre

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

SHOB* des travaux de construction (en m²) :

8 – Engagement du (ou des) demandeur(s) ou du mandataire

Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation et certifie exacts les renseignements fournis.

A _____ Le : / __ / __ / __ /

Signature du (ou des) demandeur(s) **ou du mandataire** :

L'autorisation de travaux immobiliers est délivrée sous réserve du droit des tiers : elle a pour objet de vérifier la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle n'a pas pour objet de vérifier que le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si l'autorisation respecte les règles d'urbanisme.

Avant tout commencement de travaux, il appartient à son bénéficiaire d'obtenir les autorisations nécessaires sur le fondement du droit privé, comme notamment l'accord des autres indivisaires, la convention de passage sur une voie de desserte, l'autorisation de passage des canalisations (...)

(*) La SHOB signifie la Surface Hors Œuvre Brut.

Les données à caractère personnel collectées par le Service de l'Urbanisme, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'autorisation de travaux immobiliers. Le traitement de ces données est nécessaire pour accéder à votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont à ce titre obligatoires.

Elles sont à destination du Service de l'Urbanisme ainsi que, des entités ou services de l'administration ayant un intérêt à en connaître conformément au code de l'aménagement de la Polynésie française et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : Service de l'urbanisme de la Polynésie française B.P.866 Papeete, direction.sau@urbanisme.gov.pf.

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - dpo@informatiaue.gov.pf ou consulter notre politique de protection des données : www.urbanisme.gov.pf/IMG/html/accueil-effet/doc/Mention-info-et-Libertes.pdf